

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai, à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel HELBERT, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 16 - quorum réuni

DATE DE LA CONVOCATION : 07 Mai 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mr Daniel HELBERT, Mr Rodolphe HAMEAU, Mme Marylène ROUSSEL, Mr Emmanuel BRASSELET, Mr Mickaël JULIEN, Mr Roger MONTHORIN, Mr Didier VALTAIS, Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Christian DUBOIS, Mme Fabienne TRABIS, Mr Didier LERAY, Mme Nathalie DEGUYPE, Mme Noëlle CAILLIÈRE, Mme Manuëla DESPAS, Mme Virginie MALLE et Mme Sabrina GUENÉE.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr Éric D'HANGEST, Mme Sylvie DÉAN qui a donné pouvoir à Mme Sabrina GUENÉE.

ABSENTE : Mme Maud LIGER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Rodolphe HAMEAU.

ORDRE DU JOUR

1. Compte-rendu des commissions,
2. Demande de subvention - cantine scolaire - Année 2024-2025,
3. Lotissement de la Nouriais - Vente du lot n° 12,
4. Questions diverses

Monsieur le Maire propose de traiter les sujets suivants non-inscrits à l'ordre du jour :

- Salle polyvalente - dédommagement d'une location
- Réhabilitation de l'ancienne boulangerie - devis coordination SPS
- Réfection des lagunes - modification de la délibération

Rodolphe fait le compte-rendu de la commission associations - sports en date du 05 Mai 2025.

Mickaël informe que la chasse aux œufs a eu lieu le 27 Avril 2025 à la Maison des Associations. Il précise que le CMJ a obtenu le 2^{ème} prix de l'AMF suite au dossier déposé concernant l'environnement en lien avec Enedis.

Marylène fait le compte-rendu de la commission communication - information en date du 28 avril 2025.

Emmanuel informe de l'avancement des travaux aux services techniques et de l'installation des jardinières le jeudi 22 Mai prochain.

Roger fait le compte-rendu de la commission travaux et entretien des bâtiments en date du 06 Mai 2025.

CM2025-MAI-N°55

OBJET : OGE C SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE - DEMANDE DE SUBVENTION CANTINE SCOLAIRE - ANNÉ 2024-2025

Mesdames Manuëla DESPAS, Sabrina GUENÉE et Monsieur Mickaël JULIEN intéressés par la question, ne participent pas au vote.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Madame la Directrice de l'école Saint-Jacques-de-Compostelle pour une demande de subvention exceptionnelle pour le fonctionnement de la cantine sur l'exercice de l'année scolaire 2024-2025.

Pour l'année scolaire 2024-2025, l'effectif était de 166 élèves dont 62 élèves en maternelle et 104 élèves en primaire. 144 élèves habitent sur la commune de Saint-Germain-en-Coglès et 127 élèves fréquentent la cantine scolaire.

Une discussion s'engage concernant cette demande et après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, 16 élus présents et 14 élus votants :

- décide de verser la somme de 100 euros par enfant germanais qui fréquente la cantine scolaire soit

$$127 \text{ enfants} \times 100 \text{ euros} = 12\,700 \text{ euros.}$$

- La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

CM2025-MAI-N°56

OBJET : LOTISSEMENT DE LA NOURIAIS - VENTE DU LOT N° 12

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande d'acquisition d'une parcelle de terrain, au lotissement de la Nouriais :

Lot n° 12 : Madame Sylvie BOUDIN usage PEZÉ - 22 Rue Elise Mercoeur - 35133 LÉCOUSSE

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, quorum réuni - 16 élus présents et 17 élus votants donne son accord à la vente de ce lot aux conditions suivantes :

	Réf Cad.	surface	Prix de vente M2 HT	Montant HT	Montant TTC
T 12	YB 230	402 m ²	56.66 €	22 777.32 €	27 332.78 €

- Confie la rédaction des actes au cabinet JEGOU/BOUVIER, notaire à Saint-Brice-en-Coglès, commune déléguée de MAEN ROCH.
- Charge le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette vente.

CM2025-MAI-N°57

OBJET : MAIRIE - DEVIS INSTALLATION D'UNE CHAUDIÈRE AU GAZ DE VILLE

Monsieur Roger MONTHORIN, conseiller-délégué en charge de l'entretien des bâtiments, informe le Conseil Municipal, que suite à la commission travaux en date du 06 Mai dernier, il est nécessaire de changer la chaudière de la mairie qui est devenue trop vétuste.

Plusieurs devis ont été demandés, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre, économiquement la plus avantageuse, à savoir :

- l'entreprise SARL DUPRÉ pour l'installation d'une chaudière au gaz de ville avec régulation du chauffage dans les différentes zones du bâtiment pour un montant de 12 129.77 euros H.T. soit 14 555.72 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni - 16 élus présents et 17 élus votants :

- Emet un avis favorable pour l'installation d'une chaudière au gaz de ville avec régulation du chauffage dans les différentes zones du bâtiment,
- Retient le devis de l'entreprise SARL DUPRÉ pour un montant de 12 129.77 euros H.T soit 14 555.72 euros T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

CM2025-MAI-N°58

OBJET : MAIRIE - DEVIS ISOLATION DES COMBLES ET INSTALLATION D'UN PLANCHER

Monsieur Roger MONTHORIN, conseiller-délégué en charge de l'entretien des bâtiments, informe le Conseil Municipal, que suite à la commission travaux en date du 06 Mai dernier, il est nécessaire d'effectuer des travaux d'isolation dans les combles de la mairie.

Plusieurs devis ont été demandés, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre, économiquement la plus avantageuse, à savoir :

- l'entreprise SARL FILLEUL pour l'isolation des combles de la mairie par système de soufflage et l'installation d'un plancher en dalles OSB pour un montant de 10 729.57 euros H.T. soit 11 802.52 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni - 16 élus présents et 17 élus votants :

- Emet un avis favorable pour les travaux d'isolation des combles de la mairie par système de soufflage et l'installation d'un plancher en dalles OSB,
- Retient le devis de l'entreprise SARL FILLEUL Denis pour un montant de 10 729.57 euros H.T soit 11 802.52 euros T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

CM2025-MAI-N°59

OBJET : LOGEMENT 16, RUE DE LA GARE - DEVIS INSTALLATION D'UNE CHAUDIÈRE MURALE AU GAZ DE VILLE

Monsieur Roger MONTHORIN, conseiller-délégué en charge de l'entretien des bâtiments, informe le Conseil Municipal, que suite à la commission travaux en date du 06 Mai dernier, il est nécessaire de changer la chaudière du logement communal 16, Rue de la Gare qui est devenue trop vétuste.

Plusieurs devis ont été demandés, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre, économiquement la plus avantageuse, à savoir :

- l'entreprise SARL KALÉO Plomberie pour l'installation d'une chaudière murale gaz de ville à condensation à ventouse y compris un thermostat d'ambiance filaire pour un montant de 3 922.00 euros H.T. soit 4 706.40 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni - 16 élus présents et 17 élus votants :

- Emet un avis favorable pour l'installation d'une chaudière murale gaz de ville à condensation à ventouse y compris un thermostat d'ambiance filaire,

- Retient le devis de l'entreprise SARL KALÉO Plomberie pour un montant de 3 922.00 euros H.T soit 4 706.40 euros T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

CM2025-MAI-N°60

OBJET : SALLE DES SPORTS - DEVIS ENDUITS EXTÉRIEURS

Monsieur Roger MONTHORIN, conseiller-délégué en charge de l'entretien des bâtiments, informe le Conseil Municipal, que suite à la commission travaux en date du 06 Mai dernier, il est nécessaire de réaliser les enduits extérieurs suite aux travaux de réhabilitation de la salle des sports et des anciens vestiaires de foot.

L'entreprise PINTO et Fils, adjudicataire du marché public pour le lot n° 11 - Peinture pour les travaux de réhabilitation de la salle des sports, a présenté un devis correspondant à la réalisation des enduits extérieurs pour un montant de 16 613.26 euros H.T. soit 19 935.91 euros T.T.C.

Considérant ce devis, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur celui-ci.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni - 16 élus présents et 17 élus votants :

- Emet un avis favorable pour la réalisation des enduits extérieurs suite aux travaux de réhabilitation de la salle des sports et des anciens vestiaires de foot.
- Retient le devis de l'entreprise PINTO et Fils pour un montant de 16 613.26 euros H.T soit 19 935.91 euros T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

CM2025-MAI-N°61

OBJET : RÉFECTION DES LAGUNES - RÉSULTAT APPEL D'OFFRES - TRAVAUX - ANNULE ET REMPLACE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, sa délibération en date du 19 Septembre 2024 - CM2024-SEPTEMBRE-N° 113 concernant le résultat de l'appel d'offres pour les travaux de réfection des lagunes.

Après étude des propositions par la commission d'appel d'offres et la commission travaux-assainissement, l'entreprise COLAS France a été retenue pour les travaux de réfection.

Lors de la rédaction de la délibération, une erreur s'est glissée dans le montant des travaux, il convient donc de rectifier l'erreur de la manière suivante :

Le montant des travaux de l'entreprise COLAS pour la réfection des lagunes est de 382 874.90 euros H.T. soit 459 449.88 euros T.T.C., montants conformes à l'acte d'engagement signé avec l'entreprise en date du 15 Octobre 2024.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni - 16 élus présents et 17 élus votants :

- Valide le montant des travaux de l'entreprise COLAS pour la réfection des lagunes pour 382 874.90 euros H.T. soit 459 449.88 euros T.T.C.
- Valide la conformité des montants avec l'acte d'engagement signé avec l'entreprise COLAS en date du 15 Octobre 2024.

CM2025-MAI-N°62

OBJET : RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE BOULANGERIE - DEVIS MISSION DE COORDINATION S.P.S.

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de déterminer une mission de coordination S.P.S. pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie - 5, Rue Principale.

Cette mission de coordination S.P.S. a pour but de prévenir les risques d'accidents liés à la coactivité d'entreprises. Anticiper les risques pendant l'étude du projet et assurer le suivi des mesures de coordination pendant l'exécution du projet.

Trois entreprises ont déposé une offre. Monsieur le Maire propose de retenir le devis économiquement le plus avantageux, à savoir la société Ipac Conseil pour un montant de 2 080.00 € H.T. soit 2 496.00 € T.T.C. pour la mission de coordination S.P.S.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni - 16 élus présents et 17 élus votants :

- Emet un avis favorable pour la mission de coordination S.P.S. et retient le devis de la société Ipac Conseil pour un montant de 2 080.00 € H.T. soit 2 496.00 € T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

La dépense sera imputée à l'article 2313 programme 390 « Réhabilitation de l'ancienne boulangerie ».

CM2025-MAI-N°63

OBJET : SALLE POLYVALENTE - DÉDOMMAGEMENT D'UNE LOCATION

Madame Sabrina GUENÉE, intéressée par la question, ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur et Madame Marcel CHAMPION ont loué la salle polyvalente le week-end du 03 et 04 mai 2025 pour un montant de 500 €.

Ces personnes demandent un geste financier concernant le montant de la location pour le week-end étant donné que la gazinière de la cuisine ne fonctionnait pas à cause d'un problème de gaz et qu'il n'y avait pas d'eau chaude. De ce fait, Monsieur et Madame Marcel CHAMPION ont dû se débrouiller par leurs propres moyens.

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu une défaillance au niveau de la citerne à gaz qui a nécessité une maintenance de la part de l'entreprise qui a installé la citerne et qu'il est nécessaire de faire un geste financier concernant cette location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité - quorum réuni - quorum réuni - 16 élus présents et 16 élus votants :

- Autorise Monsieur le Maire à faire un geste financier,
- Détermine la somme de 250 € pour la location de la salle polyvalente au nom de Monsieur et Madame Marcel CHAMPION pour le week-end du 03 et 04 mai 2025.

La séance est levée à 23 heures 10.
Le 20 Mai 2025.

Le secrétaire de séance,
Mr Rodolphe HAMEAU.

Le Maire,
Daniel HELBERT.

